

SUPPRESSION DES EMPLOIS AIDES : QUAND L'ETAT PRECARISE TOUJOURS PLUS LES SALARIES ET LES ENTREPRISES

La suppression de 160 000 contrats aidés, jugés « *trop coûteux et inefficaces* », a été abruptement décidée cet été par le gouvernement Philippe. Le nombre de ces contrats serait réduit de plus de moitié en 2018 ¹.

Le SYNAVI, Syndicat National des Arts Vivants, représente les compagnies, collectifs artistiques et lieux indépendants de la création artistique, dans le secteur du spectacle vivant. Ce sont des entreprises **majoritairement associatives**, qui ont pour particularité de développer, sur les territoires, des projets artistiques dont la finalité première relève de l'expression de notre humanité, du vivre ensemble, de l'imaginaire collectif.

Il s'agit d'entreprises dont **les publics, les collectivités territoriales et la presse ont salué le travail tout au long de l'été**, dans le dynamisme qu'elles insufflent partout en France, dans les festivals et les lieux de culture - ces lieux fréquentés par tout un chacun et où, tout simplement, les hommes, les femmes, les anciens et les jeunes, de toutes cultures, se rencontrent, se découvrent et se parlent.

Il s'agit d'entreprises précaires, prenant des risques, au quotidien. Rares sont celles qui n'emploient pas, ou n'ont jamais employé, de contrats aidés, que leur économie les contraigne à solliciter des aides publiques ou qu'elles portent l'ambition d'accompagner l'évolution d'une personne professionnellement précaire.

La nouvelle saison culturelle à peine entamée, ces structures à but non lucratif ont appris, **sans préavis et sans possibilité de réel recours**, que les emplois aidés demandés ne leur seraient finalement pas accordés et les contrats en cours non renouvelés.

Une enquête immédiatement lancée auprès des 700 compagnies qui ont adhéré au SYNAVI nous informe que la disparition de ces contrats aidés **met en péril le projet de 76% des structures de la création** qui y ont recours. Pour toutes, l'impact est **réel** : une embauche n'aura pas lieu, la pérennisation d'un poste de CDD en CDI est remise en cause, une part de l'activité de la structure disparaît et, avec elle, une part du travail des artistes et techniciens qui y participaient.

¹ Le Monde du 24/08/2017 : de 459 000 en 2016, le nombre de contrats aidés passerait à moins de 200 000 en 2018.

Le SYNAVI dénonce la **brutalité** de la décision gouvernementale et demande que **les dossiers soient (ré)examinés** en tenant compte de l'impact sur l'emploi et l'activité des entreprises concernées. Le SYNAVI entend faire reconnaître la **nécessaire priorité donnée à la culture, comme à l'éducation** (l'une fonctionne-t-elle sans l'autre ?), pour le recours à ces aides à l'emploi.

Le SYNAVI demande que la politique publique impactant le secteur culturel soit **co-construite** avec ses acteurs ; nous souhaitons que soient étudiées les **propositions du SYNAVI pour le développement de l'emploi**, avec, notamment, les dispositifs de professionnalisation des jeunes équipes, de compagnonnage, de mutualisation des moyens à l'échelle d'un territoire.

Enfin, et puisque l'efficacité de la dépense publique est un sujet central dans le dialogue avec l'Etat, le SYNAVI souhaite qu'un réel travail d'observation et de **reconnaissance de l'utilité publique** des projets initiés par les associations soit enfin effectué, en lien avec les collectivités et les acteurs culturels des territoires.

Lyon, le 8 septembre 2017